

INTERNAT

Le paiement se fait par prélèvement automatique

Échéancier pour l'année scolaire 2025-2026 :

N.B. : le montant des bourses et remises éventuelles sera déduit de ce tarif

Mois	Forfait trimestre	Échéance
Novembre	731.50 €	243.83 €
Décembre		243.83 €
Janvier		243.84 €
Février	574.75 €	191.58 €
Mars		191.58 €
Avril		191.59 €
Mai	574.75 €	191.58 €
Juin		191.58 €
Juillet		191.59 €
Forfait annuel	1881.00 €	

Les frais d'internat sont prélevés automatiquement en 9 mensualités par année scolaire.

Pour la mise en œuvre du prélèvement automatique, un **formulaire de prélèvement SEPA** remis par l'établissement doit être complété. Ce document vaudra autorisation de prélèvement mensuel pour toute la durée de la scolarité de votre enfant au lycée du Dauphiné.

Un courrier vous sera adressé en début d'année avec les dates de prélèvement et le montant.

Les familles souhaitant régler par un autre moyen de paiement, doivent faire une demande écrite à l'attention de l'agent comptable du lycée du Dauphiné.

Rappel :

- Tout trimestre commencé est dû.
- Attention : les comptes de type « LDD », « Livret A », etc. ne peuvent pas être utilisés dans le cadre des prélèvements.
- Le prélèvement sera suspendu si 2 rejets bancaires interviennent.
- Le règlement d'avance est obligatoire dès le 1^{er} rejet lorsqu'il s'agit d'un défaut de paiement.